

9ème Assemblée générale Association Rives du Lac (ARL) 8 octobre 2019 - Vassin

Présidence : Geneviève Pasche **Invité :** Victor von Wartburg

Membres du comité : Nicole Rivet, Jacques Vallotton Gilbert Vernez , Christiane Rithener

15 membres présents et 4 membres excusés selon liste jointe

Accueil : La Présidente salue les personnes présentes et les remercie de leur fidélité

Approbation du PV de l'AG 2018

Le PV, consultable sur le site internet, est approuvé à l'unanimité.

Rapport de la Présidente

Alain Grangier, syndic de La Tour-de-Peilz, a affirmé en 2016 sa volonté de faire aboutir le projet et de répondre ainsi au vote des Boélands qui se sont prononcés en 2010 en faveur d'un cheminement lacustre. Un projet envoyé par la municipalité au Canton n'a pas obtenu l'approbation du SDT, l'un des 3 services cantonaux concernés, qui veut que les servitudes soient utilisées. Le syndic n'est pas favorable à l'utilisation de toutes les servitudes, pour raison de simplification du tracé et probablement aussi par respect de la propriété privée et pour limiter les risques de recours des propriétaires. C'est manifeste sur la parcelle 334 de la Becque, où l'utilisation de la servitude imposerait la construction d'un long escalier, qui défigurerait le beau et haut mur ainsi que le paysage à cet endroit. Par ailleurs, la construction d'un escalier impliquerait l'abattage d'arbres ce qui irait à l'encontre de la préservation de l'environnement.

En mars 2019, Alain Grangier a décidé de partager le cheminement souhaité en 2 tronçons, cela semble plus simple, semble-t-il, de réaliser une première partie.

En avril 2019, pour tenter de convaincre le SDT du bien-fondé du projet de tracé proposé par Sollertia, Alain Grangier a organisé une visite sur place pour les 3 services du canton (DGE, DGMR et SDT), dont l'accord est indispensable à la commune pour que le projet puisse être mis à l'enquête. A cette occasion, chacun a campé sur ses positions, la DGMR et la DGE ont toutefois, une fois de plus, tenté de convaincre le SDT de la pertinence du tracé de Sollertia. Suite à cette visite, la commune argumente une fois de plus par lettre que le passage par un escalier sur le mur n'est pas opportun, principalement en raison de l'impact sur le paysage. Cette lettre ne sera pas acheminée dans les bons bureaux de l'Etat et il faudra attendre le mois d'août pour obtenir une réponse négative du SDT.

Suite aux promesses faites à Alain Grangier par Mme Di Quattro qui a promis son aide pour faire avancer le dossier dans la mesure du possible, notre syndic, son chef de service et l'ingénieur de Sollertia ont rencontré Mme de Quattro. Sur l'insistance de notre présidente, notre avocat les a accompagnés. Pour l'heure, la commune a renvoyé, cette fois-ci directement à Mme Si Quattro, une lettre pour argumenter le bien-fondé du tracé et il semblerait qu'une avancée soit possible Geneviève Pasche pense que la Conseillère d'Etat ferait un geste pour faire avancer ce dossier avant d'aller à Berne !

Le rapport de la Présidente suscite une discussion animée.

Plusieurs membres doutent de la volonté du syndic ainsi que de la volonté de la Conseillère d'Etat en probable partance d'agir et de faire avancer le dossier. Mais s'il est évident qu'il faut utiliser les servitudes, il faut aussi considérer les coûts supplémentaires engendrés pour y accéder. Quelqu'un demande d'agir, de porter plainte, puisque la volonté populaire n'est pas respectée. Face au blocage constaté, un membre du comité rappelle que c'est la Commune qui doit mener le projet à bien, que notre association est là pour faire pression et veiller à l'avancement, du projet, mais que ce n'est pas à nous de décider si le passage se fera par les servitudes ou non.

Il est demandé d'arrêter notre attitude indulgente face au syndic. Il est décidé que le **20 novembre** sera la date limite pour avoir la réponse que les 2 variantes soient étudiées. En cas d'insuccès, il faudra mettre sur pied une réunion en urgence de l'ARL et actionner les médias.

Nouveau membre du comité

Jacques Vallotton a rejoint en cours d'année le comité et l'assemblée avale son élection par applaudissements.

Rapport de la Caissière

Nicole Rivet relève que le solde au 31 décembre 2018 était de 3'814.70. , soit une augmentation de plus de 1500.- par rapport au à fin décembre 2017. L'association compte 70 adhérents cotisants.

Rapport des Vérificateurs des comptes

Marianne Keller donne lecture du rapport de vérificateurs attestant la parfaite tenue et l'exactitude des comptes.

Approbation du rapport et des comptes

Le rapport et les comptes sont votés par l'assemblée à l'unanimité, avec remerciements aux vérificateurs et à la caissière.

Vérificateurs des comptes et élection des vérificateurs

Marianne Keller a fonctionné durant 2 ans et Jean-Marc Röthlisberger continue pour une année encore. Il sera secondé par Michel Panchaud qui accepte cette fonction. Merci à lui.

Divers.

Jean-Marc Röthlisberger remarque que dans les comptes ne figure aucun coût pour une petite agape du comité et pour pallier ce manque invite les membres du comité à une fondue dans son carnotzet à une date idéale à trouver. Merci !!!

Exposé de Victor von Wartburg

Le conférencier, Président de Rives publiques, nous annonce la préparation d'une initiative cantonale intitulée

« Pour l'accès du public aux riverains des lacs »

Il s'agirait de modifier l'article constitutionnel 57 bis de la constitution en instaurant la libre accessibilité des rives sur une largeur minimale de 2 m. pour les piétons.

Cette initiative sera cantonale et non pas fédérale pour différentes raisons: nombre des signatures nécessaires, coût ainsi que pour éviter l'écueil que serait la majorité nécessaire des cantons.

Il nous rappelle que la loi sur le marchepied de 1926 n'est pas respectée ; il mentionne ses nombreux combats, parfois très médiatisés, actions coups de cisailles, dont il est ressorti blanchi, mais qui ne sont pas toujours suivis d'effets, puisqu'un fameux portail est toujours fermé !

Le présentateur nous énumère ensuite une liste des points précisés dans le projet, passant par des problèmes techniques et précisant de nombreux détails, par exemple le fait qu'en cas d'utilisation d'une servitude existante, le terrain utilisé restera en main des propriétaires, que ceux-ci devront payer eux-mêmes les aménagements du passage piétonnier. Il y aura aussi des sanctions prévues, un délai impératif de mise en oeuvre

L'initiative a été préparée par Raphaël Mahaïm et Luc Recordon. 12'000 signatures valables seront nécessaires, il en faudra donc 15'000, à récolter en 4 mois. Lancement prévu en été 2020. Le comité se composera de M. Von Wartburg, Luc Recordon et d'un représentant de chaque partenaire sympathisant.

M. Von Wartburg nous encourage à soutenir cette initiative.

Cette présentation suscite de nombreuses questions.

Ce ne sera pas possible partout, par exemple entre Rivaz et St Saphorin. Qu'apportera de plus l'initiative que ce que les lois actuelles demandent déjà? Et ce n'est pas gagné d'avance.

M. Von Wartburg rappelle qu'un sondage avait démontré il y a un certain temps que 74% des Vaudois souhaitaient cet accès au lac et que comme personne n'a réussi jusqu'à présent, il faut changer la Constitution,

Geneviève Pasche souligne qu'un militantisme important sera nécessaire pour faire aboutir la récolte de signatures et évoque le danger d'un recul pour notre commune provoqué par cette initiative si la première partie du tronçon n'est pas acceptée au niveau cantonal d'ici le 15 novembre 2019. A partir de cette date, cela pourrait-il être une pression pour faire avancer notre dossier ?

Enfin, plusieurs membres se montrent très favorables à cette initiative, estimant qu'il ne faut pas baisser les bras.

M. Von Wartburg termine en déplorant que l'argent mène le monde et en insistant pour que la démocratie doit l'emporter en fin de compte.

Clôture.

La Présidente remercie le conférencier. Elle convie les participants à un moment convivial autour d'une petite verrée.

Chr 10.10.2019